



COMMUNE DE MORVILLARS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016 PROCES VERBAL

L'an deux mille seize, le 13 juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Françoise RAVEY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : BAUMGARTNER Lydie, CLAISSE Michèle, GAY Sabine, MOYNE Françoise,
Messieurs : BOICHARD Jean-François, GRAEHLING Michel, OSTERTAG Régis, POINAS Jean-Christophe, RUCHTI Éric, TREIBER Jean-Daniel, ZUMBIHL Jean-François.

Absents :

Madame REGNAULT Virginie, Monsieur SPADARO Vincent

Invité : Davy PHILIPPE

Date de convocation : 07/062016

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Christophe POINAS

La séance débute à 19h30.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame le Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Madame le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. Après acceptation des membres présents, Monsieur Jean-Christophe POINAS est nommé secrétaire de séance à la majorité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 mai 2016
- ✓ Décision modificative (marché périscolaire),
- ✓ Recrutement de M. Davy PHILIPPE, secrétaire général de mairie :
 - Fermeture d'un poste de rédacteur principal
 - Création d'un poste de rédacteur
 - Date de prise de fonction
 - Régime indemnitaire
- ✓ Acte établissant une constitution de servitude au profit de M. et Mme Ruchti sur la parcelle n°779 - rue des Ouches,
- ✓ Leg Catherine Yoder :
 - Acceptation du leg de Mme Catherine Yoder
 - Vente de la moitié en pleine propriété du corps de ferme située 35 rue de la Fontaine à Morvillars
- ✓ Echange terrains Viellard / Municipalité,

- ✓ Demande de subvention à la CAF pour l'atelier jeunes du mois de juillet,
- ✓ Retrait de la délibération modifiant l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) du 2/05/2016 du fait de l'existence d'une convention pour 3 ans avec l'Inspection académique empêchant toute modification d'horaires avant la rentrée 2017/2018,
- ✓ Questions diverses.

1 - Compte rendu du procès-verbal de la séance précédente

Après concertation, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016.

Procès-verbal adopté à l'unanimité : 12 voix

Mme le Maire présente Davy Philippe qui a été recruté en qualité de secrétaire général de mairie. Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2016.

2 - Décision modificative (marché périscolaire),

Rapporteur : Jean-François ZUMBIHL

L'adjoint expose aux membres de l'assemblée, qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative au budget primitif.

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 2117-21	2 000,00	
R 2313-23		2 000,00
Total	2 000,00 €	2 000,00 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François BOICHARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE

- La présente décision modificative n°1 ci-dessus

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix)

3 - Recrutement de M. Davy PHILIPPE, secrétaire général de mairie

Rapporteur : Madame Françoise RAVEY

Ce point est reporté au conseil municipal du 28/06/2016.

4 - Acte établissant une constitution de servitude au profit de M. et Mme Ruchti

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

Par courrier en date du 06/04/2014, M. et Mme Ruchti ont sollicité la commune en vue d'obtenir un droit de passage depuis l'arrière de leur parcelle donnant sur le lotissement Territoire Habitat situé rue des Ouches.

La parcelle concernée par cette servitude (AI 803) appartenait à Territoire Habitat et a été rétrocédée à la commune en date du 03/11/2014 par acte reçu par Maître Pichelin.

M. et Mme Ruchti s'engagent à réaliser les travaux utiles consistant en :

- un abaissement de bordure côté parking
- un aménagement d'un chemin délimité par 2 bordures
- un revêtement du chemin en grave, puis ultérieurement en enrobé
- une pose d'un panneau d'interdiction de stationner devant l'accès

Les frais d'acte restent à la charge du demandeur.

Monsieur Ruchti ne prend pas part à la délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE :

- De donner une suite favorable à la demande de droit de passage de M. et Mme Ruchti

AUTORISE :

- Mme le Maire à signer l'acte de constitution de servitude

Délibération adoptée à 11 voix et 1 abstention

5 - Leg Catherine Yoder

Rapporteur : Madame Françoise RAVEY

Aux termes d'un testament authentique reçu par Maître Lehmann le 22/01/1992, Mme Catherine Yoder, décédée le 6 juin 2015, a institué la Commune de Morvillars légataire universelle de la moitié en pleine propriété de sa succession, à l'exception des biens mobiliers garnissant son logement situé rue de la Fontaine aux Voix à Morvillars.

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques des biens, le service des domaines a fixé leur valeur vénale à 116 000€, soit 58 000 € pour la moitié en pleine propriété (valeur hors taxe et frais d'enregistrement).

Cependant, il convient de noter que le leg de Mme Catherine Yoder comporte des créances, dont une due au Conseil général d'un montant de 35 442,01€.

Après la vente de la propriété de Mme Yoder, le solde final au profit de la commune serait créateur de 22 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE :

- le leg de Mme Catherine Yoder

AUTORISE :

- Mme le Maire à signer tout document y afférent
- La vente de la moitié en pleine propriété de la ferme située rue de la Fontaine aux Voix à Morvillars pour un montant de 58 000 €
- Mme le Maire à signer l'acte de vente.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix)

6 - Echange terrains Viellard / Municipalité

Rapporteur : Monsieur Jean-François BOICHARD

Par courrier en date du 24/03/2016, Monsieur Serge Viellard a renouvelé sa proposition d'échange de terrains.

Les biens concernés sont les suivants :

Commune de Morvillars : parcelle cadastrée section C n°22 lieudit « Le Breuil » de 1 ha 14 a 18 ca – zone ND du Plan Local d'Urbanisme du 15/07/1991, M18/10/1999, MS19/01/15.

Monsieur Serge Viellard : parcelle cadastrée section A n°129 lieudit « le Village » de 1 ha 13 a 50 ca – zone UA du Plan Local d'Urbanisme du 15/07/1991, M18/10/99, MS19/01/15

Un avis du Domaine a été sollicité et précise que la valeur vénale est de l'ordre de 8500 € par bien. Aussi, il est proposé de procéder à un échange sans soulte sur la base du terrain en zone ND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE :

- L'échange sans soulte de terrains entre la Commune et Monsieur Serge Viellard
- Mme le Maire à signer tout document y afférent

Délibération adoptée (11 voix – 1 abstention)

7 - Demande de subvention à la CAF pour l'atelier jeunes du mois de juillet

Rapporteur : Madame Lydie BAUMGARTNER

Du 6 au 13 juillet, la commune organise pour les 12/16 ans des ateliers citoyens qui seront récompensés par des journées complètes de loisirs. Des petits travaux de peinture, de ponçage, de nettoyage et désherbage seront répartis sur 4 journées, contre 2 journées de loisirs sportifs originaux (canyoning, escalade, aquatorpille, Ludo lac, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE

- Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF et auprès de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports,
- Mme le maire à signer tout document afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix)

8 - Retrait de la délibération modifiant l'organisation des TAP du 02/05/2016

La délibération prise le 2 mai dernier concernant une modification des temps d'activité périscolaires n'a pas lieu d'être du fait d'une convention signée avec l'Inspection académique empêchant toute modification d'horaires avant la rentrée 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- de retirer la délibération n°2016-02/21 du 02/05/2016

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix)

9 - Questions diverses

Mme le Maire présente le coffret qui sera remis aux élèves de CM2 pour leur entrée au collège. Ce coffret, accompagné d'un mot à l'attention des élèves signé de Mmes Ravey et Baumgartner, contient :

- un dictionnaire de la langue française « Difficultés et Grammaire »
- un guide de la citoyenneté : « Tous Citoyens ! »
- un roman : Histoire et Société « Emilie, fille de cheminots dans la résistance » et son dossier documentaire
- un roman : « Céleste et la banque des rêves »
- un livre animé : « La Seconde Guerre Mondiale racontée par les enfants »

La séance est levée à 22h15